

Règles de fonctionnement du véhicule collectif

- Pour y avoir accès, l'organisme utilisateur doit être membre de la CDC du Roc.
- Le véhicule collectif est destiné à répondre aux besoins des citoyens et citoyennes fréquentant les organismes communautaires membres de la CDC du Roc. Il est donc interdit d'utiliser le véhicule à des fins personnelles ou comme solution de covoiturage.
- En cas d'accident, l'organisme utilisateur doit acquitter le montant de la franchise d'assurance.
- En cas de contravention, les frais devront être assumés par l'organisme utilisateur et ne pourront pas être réclamés à la CDC du Roc.
- Le plein doit être fait à chaque retour du véhicule et est aux frais de l'organisme utilisateur.
- L'organisme utilisateur assumera les frais de contribution de 10\$ à chaque utilisation. L'utilisation signifie tout prêt pour une période maximale de 24h, et ce, même si l'utilisation est inférieure à 24h. Par exemple, une utilisation de 36h coûtera 20\$ de contribution et une utilisation de 3h coûtera 10\$ de contribution. Cette contribution sert à assurer les frais de fonctionnement du véhicule.
- Le conducteur doit être âgé de 25 ans ou plus.
- Le conducteur doit signaler immédiatement tout bruit incongru, bris ou toute autre anomalie remarqués à la CDC du Roc.
- Dans la mesure du possible, le véhicule doit être réservé 1 semaine d'avance.
- En cas de non-respect des règles et de l'engagement en page suivante, considérant les responsabilités légales et collectives de ce véhicule, la CDC du Roc peut refuser l'accès au véhicule collectif à l'organisme fautif.

Engagement relatif à l'utilisation du véhicule collectif

Dans le cadre du projet pilote du véhicule collectif de la CDC du Roc, je, _____,
employé/e de _____ (organisme), certifie et m'engage :

- Je suis âgé(e) de 25 ans ou plus.
- Je n'ai pas de dossier criminel
- Je n'ai pas fait l'objet d'une suspension de permis
- Je ferai respecter le fait que le véhicule est non-fumeur
- Je respecterai les heures de réservation, par respect pour les autres membres de la CDC du Roc
- Je remplirai le journal de bord à chaque utilisation
- Je suis responsable du véhicule dès sa prise de possession, en ce sens :
 - Je ne divulguerai jamais le code d'accès à la clé du véhicule ou toute information mettant en danger de vol le véhicule collectif
 - Je m'engage à ne pas reproduire la clé du véhicule
 - Je m'engage à remettre la clé au retour du véhicule
 - Je ne prêterai pas la véhicule à quiconque et ne le laisserai pas conduire par une autre personne
- Je m'assurerai que le véhicule sera propre lors de son retour
- Je ferai le plein avant de rapporter le véhicule à la CDC du Roc.

Date : _____

Nom : _____

Organisme : _____

Signature conducteur/conductrice

Signature de la coordination ou direction de
l'organisme membre